



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 JANVIER 2023

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil municipal :
le 24/01/2023

Publication :
le 03/02/2023

Délibération n° D-2023-34

Exercice du droit de préférence - Parcelle boisée HS n°40

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur David MICHAUT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT.

Secrétaire de séance : Valérie VOLLAND

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Sophie BOUTRIT, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU

Excusés :

Monsieur Guillaume JUIN.

**Direction de la Réglementation et de
l'Attractivité Urbaine**

**Exercice du droit de préférence - Parcelle boisée HS
n°40**

Monsieur Thibault HEBRARD, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Commune de Niort est engagée dans plusieurs démarches de préservation de l'environnement et de la biodiversité, telles que Niort 2030, le plan d'actions biodiversité et la candidature à « Territoire Engagé pour la Nature ».

Des propriétaires privés ont souhaité vendre la parcelle boisée leur appartenant, cadastrée Commune de Niort, Section HS, n°40, pour une superficie de 502 m².

Elle est située en zone N du Plan Local d'Urbanisme et est concernée par les dispositions suivantes :

- espace boisé classé ;
- périmètre de protection rapproché de captage des eaux potables et minérales ;
- espace boisé protégé au titre de l'AVAP.

Par ailleurs la Commune de Niort est déjà propriétaire de parcelles jouxtant la parcelle HS n°40.

Ainsi, l'acquisition de cette parcelle entre dans le cadre des programmes de préservation de l'environnement et de la biodiversité susvisés.

Le notaire a notifié à la Commune de Niort les conditions et le prix de la vente par lettre recommandée avec accusé de réception, réceptionnée le 29 novembre 2022. Le prix de vente a été fixé à 100,00 €, hors frais d'acte.

Au titre de l'article L.331-24 du Code forestier la Commune de Niort bénéficie d'un droit de préférence, concurrent avec le droit de préférence des propriétaires de parcelles boisées contiguës. Lorsqu'un ou plusieurs propriétaires de parcelles contiguës à la propriété exercent concurrentement à la Commune le droit de préférence, le vendeur choisit librement à qui céder son bien.

La Commune de Niort a fait connaître au vendeur, par courrier recommandé avec accusé de réception et par l'intermédiaire du notaire de ce dernier, son intérêt pour l'acquisition de cette parcelle.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- décider l'acquisition de la parcelle cadastrée Section HS, n°40, d'une superficie de 502 m², au prix de 100,00 €, hors frais d'acte ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Secrétaire de séance

Le Maire de Niort

Valérie VOLLAND

Jérôme BALOGÉ

Parcelle boisée HS 40

